NOTE DE PRESENTATION

OBJET: BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2020

Les décisions modificatives présentées ont vocation à ajuster les inscriptions budgétaires 2020 afin de régulariser les dernières écritures avant la fin de l'exercice. Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits. Les corrections apportées aux inscriptions portent sur le budget principal, sur le budget annexe Assainissement et sur le budget Eau potable.

1. BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 531 605,80 €. Nous nous attacherons ci-après à décrire les variations des différents chapitres budgétaires des opérations réelles.

Les opérations d'ordre correspondent aux ajustements nécessaires des virements entre section, et à des régularisations d'amortissement. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes pour un montant de 481 881,80 € et sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

1.1. La section de fonctionnement

La décision modificative vient porter les crédits de la section de fonctionnement à 69 533 767,54 € en dépenses et à 74 781 386,02€ en recettes pour les seules opérations réelles.

1.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Chap	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Total
013	Atténuations de charges	265 000,00	0,00	265 000,00
70	Produits des services	1 487 661,50	534 167,00	2 021 828,50
73	Impôts et taxes	58 158 113,00	202 000,00	58 360 113,00
74	Dotations et participations	12 351 708,00	-98 000,00	12 253 708,00
75	Autres produits de gestion courante	670 216,52	0,00	670 216,52
Total	des recettes de gestion courante	72 932 699,02	638 167,00	73 570 866,02
76	Produits financiers	27 500,00	0,00	27 500,00
77	Produits exceptionnels	183 020,00	0,00	183 020,00
78	Reprise provisions semi-budgétaires	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00

Total des recettes réelles de fonctionnement 7-	74 143 219,02	638 167,00	74 781 386,02
---	---------------	------------	---------------

Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression de 0,86% par rapport aux crédits inscrits au budget 2020. Cette évolution résulte principalement de l'ajustement des contributions des budgets annexes assainissement et eau potable au budget principal (+534K€).

Par ailleurs, les crédits nécessaires à la comptabilisation du dégrèvement accordé de cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises touristiques sont ajustés pour prendre en compte le nouveau schéma d'écriture transmis par la trésorerie (-98K€ en chapitre 74 et +202K€ en chapitre 73).

1.1.2 <u>Les dépenses réelles de fonctionnement</u>

Par rapport aux crédits inscrits au budget 2020, les dépenses réelles de fonctionnement sont en progression de 166 436 €.

Elles se ventilent comme suit :

Chap	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Total
011	Charges à caractère général	8 539 483,91	0,00	8 539 483,91
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 295 467,00	0,00	8 295 467,00
014	Atténuations de produits	28 785 160,00	104 000,00	28 889 160,00
65	Autres charges de gestion courante	21 546 033,00	62 436,00	21 608 469,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	46 500,00	0,00	46 500,00
Total (des dépenses de gestion courante	67 212 643,91	166 436,00	67 379 079,91
66	Charges financières	564 684,63	0,00	564 684,63
67	Charges exceptionnelles	1 445 003,00	0,00	1 445 003,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	145 000,00	0,00	145 000,00
Total o	des dépenses réelles de fonctionnement	69 367 331,54	166 436,00	69 533 767,54

Les autres produits de gestion courante sont abondés de 62K€ afin de tenir compte des dernières estimations des charges refacturées par le budget assainissement au budget principal au titre des eaux pluviales. Les atténuations de produits sont augmentées de 104K€ afin de tenir compte des ajustements comptables du dégrèvement de cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises touristiques.

1.2 La section d'investissement

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement, après intégration des ajustements proposés en décision modificative, s'élève en dépenses réelles à 23 534 041,66€ et en recettes réelles à 16 080 194,21€.

1.2.1 <u>Les recettes réelles d'investissement</u>

Les recettes réelles d'investissement se ventilent comme suit :

Chap	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Total
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	2 498 543,93	0,00	2 498 543,93
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 667 185,74	-471 731,00	4 195 454,74
23	Immobilisations en cours	37 700,00	0,00	37 700,00
Total o	des recettes d'équipement	7 203 429,67	-471 731,00	6 731 698,67
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 520 000,00	0,00	1 520 000,00

1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	5 576 844,06	0,00	5 576 844,06
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 917,00	0,00	2 917,00
27	Autres immobilsiations financières	81 850,00	1 784 000,00	1 865 850,00
024	Produits de cession des immobilisations	0,00	99 288,00	99 288,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	283 596,48	0,00	283 596,48
Total	Total des recettes réelles d'investissement		1 411 557,00	16 080 194,21

Les autres immobilisations financières sont augmentées de 1,784M€ pour constater le remboursement effectué par la SPL de l'avance accordée au titre de la concession marché des Grais. Cette opération est neutralisée budgétairement par l'inscription d'une dépense similaire liée au versement d'une avance pour la concession Tertre de Montereau présentée lors de ce conseil.

Le produit de la cession d'un terrain à la SPL sur le Tertre de Montereau est inscrit pour 99 288€, dont le paiement est consenti à paiement différé.

Après intégration de l'augmentation du virement de la section de fonctionnement (474 828,16 €), l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget doit être diminué de 471 731 € portant ainsi le volume d'emprunt 2020 à 4 195 454,74 €.

1.2.2 <u>Les dépenses réelles d'investissement</u>

Les dépenses réelles d'investissement sont en progression de 1 883 288 € et se répartissent comme suit :

Chap	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Total
	Total des opérations d'équipement	18 749 318,18	-15 000,00	18 734 318,18
Total	des dépenses d'équipement	18 749 318,18	-15 000,00	18 734 318,18
16	Emprunts et dettes assimilées	2 516 624,00	0,00	2 516 624,00
26	Participation et créances rattachées	6 501,00	0,00	6 501,00
27	Autres immobilisations financières	134 050,00	1 898 288,00	2 032 338,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	244 260,48	0,00	244 260,48
Total	des dépenses réelles d'investissement	21 650 753,66	1 883 288,00	23 534 041,66

Les dépenses d'équipement sont ajustées pour intégrer une nouvelle ventilation des crédits de paiement sur les autorisations de programmes systèmes d'information et de réseaux $(-70 \text{K} \in)$, fonds de concours $(-299,6 \text{K} \in)$, dépenses d'équipements récurrentes $(-100,4 \text{K} \in)$ et programme de rénovation urbaine $(+455 \text{k} \in)$.

Au-delà du versement de la première partie (1 784k€) de l'avance consentie à la SPL au titre de la concession Tertre de Montereau, les autres immobilisations sont augmentées de 114k€ pour permettre le versement du dépôt de garantie (15k€) pour les locaux occupés par le centre de dépistage avenue du Général Leclerc à Dammarie-lès-Lys, et constater le paiement différé de la vente d'un terrain consentie à la SPL sur le tertre de Montereau (99k€).

Sans impact sur le budget 2020, une nouvelle autorisation de programme est créée pour la réalisation de l'aire de grand passage permettant l'accueil des gens du voyage sur le site du Bréau à Villiers en Bière, et l'autorisation de programme NPNRU est augmentée pour prendre en compte les besoins de financements complémentaires.

2. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

La décision modificative du budget annexe de l'Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 281 767,24 €.

Comme pour le budget principal, les descriptions ci-après concernent les opérations réelles. Les opérations d'ordre prévues dans cette décision modificative viennent ajuster les virements entre sections. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes pour un montant de -534 167 €, et sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

2.1 La section d'exploitation

La décision modificative vient porter les crédits de la section d'exploitation à 8 907 930,63 € en dépenses et à 11 966 804,24€ € en recettes pour les seules opérations réelles.

2.1.1 <u>Les recettes réelles d'exploitation</u>

Chap	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Total
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	6 750 000,00	281 067,24	7 031 067,24
74	Subventions d'exploitation	850 000,00	0,00	850 000,00
75	Autres produits de gestion courante	500 000,00	0,00	500 000,00
Total o	des recettes de gestion des services	8 100 000,00	281 067,24	8 381 067,24
77	Produits exceptionnels	3 585 737,00	0,00	3 585 737,00
Total o	des recettes réelles d'exploitation	11 685 737,00	281 067,24	11 966 804,24

Les recettes réelles de fonctionnement sont augmentées de 281k€ pour prendre en compte une augmentation de la dépense refacturée à Grand Paris Sud au titre des effluents reçus sur la station d'épuration de Boissettes.

2.1.2 <u>Les dépenses réelles d'exploitation</u>

Chap	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Total
011	Charges à caractère général	6 353 800,00	690 601,24	7 044 401,24
012	Charges de personnel et frais assimilés	395 000,00	124 633,00	519 663,00
65	Autres charges de gestion courante	558 000,00	0,00	558 000,00
Total	des dépenses de gestion des services	7 306 800,00	815 234,24	8 122 034,24
66	Charges financières	187 512,39	0,00	187 512,39
67	Charges exceptionnelles	598 384,00	0,00	598 384,00
Total	des dépenses réelles d'exploitation	8 092 696,39	815 234,24	8 907 930,63

Les dépenses de gestion des services sont globalement en augmentation de 815k€. Elles prennent en compte la réévaluation de la contribution au budget principal pour 534k€ et les dépenses refacturées à Grand Paris Sud pour le traitement de ses effluents (+281k€).

2.2 La section d'investissement

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement, après intégration des ajustements proposés en décision modificative, s'élève en dépenses à 7 110 430,92 € et en recettes à 2 764 281,13 €.

2.2.1 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent comme suit :

Chap	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Total
20	Immobilisations incorporelles	3 550,00	0,00	3 550,00
21	Immobilisations corporelles	961 000,00	0,00	961 000,00
23	Immobilisations en cours	250 000,00	0,00	250 000,00
	Total des opérations d'équipement	5 047 120,92	0,00	5 047 120,92
Total	des dépenses d'équipement	6 261 670,92	0,00	6 261 670,92
16	Emprunts et dettes assimilées	848 060,00	700,00	848 760,00
Total o	des dépenses réelles d'investissement	7 109 730,92	700,00	7 110 430,92

Les dépenses liées au remboursement du capital de la dette sont augmentées de 700€.

2.2.2 <u>Les recettes réelles d'investissement</u>

Sans modification des recettes réelles d'investissement, après intégration de la diminution du virement de la section de fonctionnement (-534 167 €), l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget augmente de 534 867€ pour 2020.

3. LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

La décision modificative du budget annexe de l'Eau Potable s'équilibre en dépenses et en recettes à 0€ et n'est composée que de virements entre chapitres de la section d'exploitation.

Comme pour le budget principal, les descriptions ci-après concernent les opérations réelles.

3.1 La section d'exploitation

La décision modificative ne vient pas modifier les crédits de la section d'exploitation.

Un transfert de crédits est effectué entre chapitre des dépenses réelles d'exploitation, comme suit :

Chap	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Total
011	Charges à caractère général	510 550,00	-4 000,00	506 550,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	259 731,00	4 000,00	263 731,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	5 000,00
Total (des dépenses de gestion des services	775 281,00	0,00	775 281,00
66	Charges financières	200 000,00	0,00	200 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
Total o	des dépenses réelles d'exploitation	985 281,00	0,00	985 281,00

Ces ajustements prennent en compte les dernières évaluations réalisées pour les contributions du budget eau potable au budget principal conformément à la délibération n°2019.7.13.196 du 16 décembre 2019.

3.2 La section d'investissement

Aucune modification des crédits de la section d'investissement n'est constatée.

L'autorisation de programme « TZEN » est créée pour la réalisation des dévoiements de réseaux liés à la

reprise des travaux du TZEN sur le territoire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)

2020.7.14.218

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020 à 18h00 à L'ESCALE, Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine - 77000 Melun, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Date de la convocation 30/11/2020

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Gilles BATTAIL, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Christelle BLAT, Noël BOURSIN, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Sonia DA SILVA, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Wilfried DESCOLIS, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Christopher DOMBA, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Hamza ELHIYANI, Michèle EULER, Séverine FELIX-BORON, Thierry FLESCH, Christian GENET, Pascale GOMES, Marie-Hélène GRANGE, Julien GUERIN, Michaël GUION, Jérôme GUYARD, Christian HUS, Sylvain JONNET, Semra KILIC, Nadine LANGLOIS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Natacha MOUSSARD, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Marylin RAYBAUD, Odile RAZÉ, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Arnaud SAINT-MARTIN, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Catherine STENTELAIRE, Brigitte TIXIER, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de l'affichage : 08/12/2020

Nombre de conseillers : en exercice : 73

présents ou représentés : 71

SUPPLEANTS

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Romaric BRUIANT a donné pouvoir à Henri MELLIER, Patricia CHARRETIER a donné pouvoir à Sylvie PAGES, Khaled LAOUITI a donné pouvoir à Dominique MARC, Bénédicte MONVILLE a donné pouvoir à Arnaud SAINT-MARTIN, Djamila SMAALI-PAILLE a donné pouvoir à Julien GUERIN, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Aude LUQUET, Mourad SALAH.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Gilles BATTAIL

OBJET: BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2020

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'instruction budgétaire M14;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU le budget primitif voté le 16 décembre 2019;

VU le budget supplémentaire vote le 17 juillet 2020 ;

VU la décision modificative n°1 du 19 octobre 2020;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de Décision Modificative n°2 présenté par le Président de l'Agglomération ;

CONSIDÉRANT le besoin de créer une opération budgétaire pour la réalisation du projet terrain de grand passage du Bréau ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la Décision Modificative n°2 du Budget Principal 2020, selon le document annexé.

DÉCIDE de créer l'opération budgétaire n°00082 « Aire de grand passage Bréau ».

Adoptée à l'unanimité, avec 60 voix Pour et 11 Abstentions

Fait et délibéré le lundi 14 décembre 2020 et ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20201214-40915-BF-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mardi 15 décembre 2020

Publication ou notification : 15 décembre 2020

Signé par le Président, Louis VOGEL

Louis Vogel

Président de la CAMVS Maire de Melun